



## AVIS PUBLIC

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 15 FÉVRIER 2024 SUR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le jeudi 15 février, à 13 h 30, au bureau municipal, au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement numéro 568-2020 relatif à la démolition d'immeubles pour l'immeuble suivant :

**Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 711 du cadastre du Québec, situé au 382, 5<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de Bagot.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Par courriel à [dg@sainte-helenedebagot.com](mailto:dg@sainte-helenedebagot.com)

Par la poste au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0

Le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrite au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 30 janvier 2024.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière